

ASST  
23 SEP. 2019



Mission régionale d'autorité environnementale  
Normandie

Conseil général de l'environnement  
et du développement durable

Rouen, le 12 septembre 2019

Mission régionale d'autorité environnementale  
de Normandie

Affaire suivie par : Corinne ETAIX

Tel : 01 40 61 79 29

Courriel : [corinne.etaix@developpement-durable.gouv.fr](mailto:corinne.etaix@developpement-durable.gouv.fr)

Objet : Élaboration du zonage d'assainissement de la commune de Sahurs (Seine-Maritime)  
Décision de la mission régionale d'autorité environnementale dans le cadre d'un  
examen au cas par cas.

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, la décision de la mission régionale  
d'autorité environnementale concernant l'examen au cas par cas du dossier relatif à  
l'élaboration du zonage d'assainissement de la commune de Sahurs.

Cette décision est mise en ligne sur le site internet de la mission régionale d'autorité  
environnementale de Normandie (MRAe) : [www.mrae.developpement-durable.gouv.fr](http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr).

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma  
considération distinguée.

	INF	ATT
NV		
OL		
MBH		
RC		
SC		
Opa		
Ope		
VJ		
SW		
PP		
DL		
CDM		
FD		
LA		

La présidente de la mission régionale  
d'autorité environnementale

Corinne ETAIX

Métropole Rouen Normandie  
A l'attention de Monsieur le Président,  
108 allée François Mitterrand  
CS 50 589  
76 006 ROUEN Cedex

Copie à : - Préfecture de Seine-Maritime  
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie  
- Direction départementale des territoires et de la mer de Seine-Maritime